



Conseil scolaire catholique
de district
des Grandes Rivières

**IL EST IMPORTANT QUE CE
COMMUNIQUÉ SOIT AFFICHÉ,
EN TOUT TEMPS AU TABLEAU
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL.**

SSTCOM-Octobre 2001

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

POUR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PLUS SÉCURITAIRE

Voici quelques conseils pratiques afin de rendre et de maintenir son lieu de travail sain et sécuritaire:

- Pour tous travaux en hauteur, il faut utiliser l'escabeau.
Ne jamais utiliser des bancs, des chaises ou des boîtes.
- Pour débrancher un câble de rallonge, il faut tirer la fiche et non le câble.
- Ne jamais enlever la mise à terre d'un câble de rallonge.
- Toutes les matières dangereuses utilisées au travail doivent porter une étiquette S.I.M.D.U.T. (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail).
- Il est important de fermer les tiroirs des bureaux et des classeurs après usage.
- Aménager les classeurs et les cabinets d'entreposage de sorte que leurs portes ou tiroirs n'ouvrent pas dans une porte, un passage ou un corridor.
- Lors du déménagement des classeurs et de cabinets, assurez-vous que les tiroirs sont vides et verrouillés.
- Toujours remplir les tiroirs du bas en premier afin que le classeur ne bascule pas.
- Ne jamais utiliser de l'équipement endommagé, tels que des fils d'alimentation et câbles de rallonge ou des outils endommagés. Les faire réparer.
- Les appareils électriques doivent toujours être débranchés pour en faire l'entretien ou la réparation.
- S'assurer que tout équipement électrique a le sceau **CSA** (Canadian Standards Association/Association canadienne de normalisation) ou **ULC** (Underwriters' Laboratories of Canada) et qu'il soit muni de mise à terre.
- Vérifier régulièrement les chaises et éliminer celles qui sont branlantes ou endommagées.
- Ne pas surcharger vos circuits électriques.
- Éviter l'usage semi-permanent de câbles de rallonge. Si l'on doit utiliser un câble de rallonge, s'assurer qu'il est muni de mise à terre et qu'il peut porter le courant exigé.
- Ne jamais installer un câble de rallonge sous un tapis.

SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS

H:\SanteSecurite\Communiques\2001\SSTCOMOct2001.wpd